



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE 1<sup>ER</sup> MAI 2008, À 20  
HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 255 BOULEVARD  
LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet  
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Raymond Billette, conseiller  
Monsieur Michel Carrières, conseiller  
Monsieur Benoît DeGagné, conseiller  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Réal Jeannotte, conseiller  
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller  
Monsieur Jean Paquette, conseiller  
Madame Cécile Ouellet, conseillère substitut  
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Denis Lavoie, maire de la ville de Chambly, remplacé par madame  
Cécile Ouellet  
Monsieur Gérard Schafroth, maire de la ville d'Otterburn Park

Assistaient également :

Monsieur Jacques Caron, chargé de projet en sécurité incendie de la M.R.C.  
Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la M.R.C.  
Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la M.R.C.  
Madame Marjorie Lorrain-Cayer, coordonnatrice adjointe à l'aménagement de la  
M.R.C.  
Madame Marilyn Michèle, conseillère de la ville d'Otterburn Park  
Madame Audrey Rondeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C.  
Monsieur Bernard Roy, directeur général de la M.R.C.

**POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

**POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2008



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2008 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 23 avril 2008 du Comité des finances
9. Dépôt du procès-verbal de la séance du 23 avril 2008 du Comité de sécurité incendie
10. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 10.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1245-13-2008 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)
  - 10.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-165A modifiant le règlement de zonage
  - 10.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements de modification
    - Règlement numéro 842-9 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)
    - Règlement numéro 843-9 modifiant le règlement de lotissement
    - Règlement numéro 847-31 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)
  - 10.4 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 91.21.82.07 modifiant le règlement de zonage
11. États financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2007 : affectation des surplus
12. Agence de livraison de la S.H.Q. : adjudication du contrat
13. Travaux d'aménagement au sous-sol : adjudication du contrat
14. Schéma de couverture de risques incendie : adoption du second projet
15. Participation aux Fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de Champlain
16. Règlement de modification au règlement de contrôle intérimaire agricole : avis de motion
17. Révision des règles de fonctionnement du Comité consultatif agricole
18. Cours d'eau
  - 18.1 Cours d'eau Petit Lacroix branche 1
    - Octroi du contrat à Drainage Richelieu inc.
    - Nomination du surveillant des travaux
    - Approbation de facture
  - 18.2 Cours d'eau Auclair : demande d'entretien
  - 18.3 Adoption d'un règlement concernant l'adhésion de la M.R.C. à la cour municipale de la ville de Beloeil
19. Agent culturel



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

20. Demandes d'appui

- 20.1 M.R.C. des Maskoutains : barrages appartenant au gouvernement provincial
- 20.2 M.R.C. de Maria-Chapdelaine : forum de discussion sur les matières résiduelles
- 20.3 M.R.C. de Rouville : Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Montérégie Est
- 20.4 M.R.C. des Basques : limitations à la valeur imposable
- 20.5 Ville de Beloeil : imposition des droits aux exploitants de carrières et de sablières

21. Divers

22. Interventions de l'assistance

23. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 3 AVRIL 2008

08-05-099

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2008 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 08-395 13-03-08 Lettre de MONSIEUR JACQUES VILLEMAIRE, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, relativement à une réservation de chambres pour le Congrès de la F.Q.M., les 25, 26 et 27 septembre 2008.
- 08-396 18-03-08 Courriel de MONSIEUR GÉRARD SCHAFROTH, maire, VILLE D'OTTERBURN PARK, portant sur une demande de tenir une session d'information relativement à une technologie relative à la gestion des matières résiduelles.
- 08-397 20-03-08 Lettre de MONSIEUR RICHARD ALLAN, FONDATION FAUNA, portant sur les coûts d'honoraires relativement aux travaux sur le cours d'eau Robert.
- 08-398 20-03-08 Courriel de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous informant de l'embauche de madame Caroline Roberge à titre d'aménagiste de leur M.R.C.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

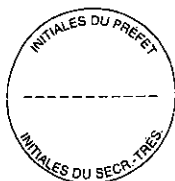
- 08-399 20-03-08 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SASSEVILLE, directeur, COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, transmettant la résolution numéro C-153-03-08 portant sur la politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école, ainsi qu'un document sur le processus de consultation publique.
- 08-400 20-03-08 Lettre de MADAME NANCY MATHIEU, technicienne en génie civil, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous demandant de compléter un questionnaire portant sur les bacs de récupération.
- 08-401 24-03-08 Opinion juridique de MESSIEURS JULES BRIÈRE et DANIEL BOUCHARD, LAVERY, DE BILLY AVOCATS, relativement au pipeline Saint-Laurent d'Ultramar.
- 08-402 25-03-08 Lettre de MADAME JOHANNE DUMONT, direction du développement régional et métropolitain, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous invitant à une rencontre sur le projet d'agriculture périurbaine métropolitaine, le 28 avril 2008.
- 08-403 25-03-08 Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, relativement aux investissements près des gares du train de banlieue.
- 08-404 26-03-08 Lettre de MONSIEUR VINCENT VU, secrétaire, ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC, nous invitant à adhérer à leur organisme.
- 08-405 27-03-08 Courriel de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur développement, CONPOREC, transmettant un compte rendu d'une rencontre tenue entre les représentants des 4 M.R.C. intéressées, concernant les conditions matérielles et financières pour le traitement des matières résiduelles, le 28 février 2008.
- 08-406 27-03-08 Courriel de MONSIEUR MARIO LIMOGES, directeur général, C.L.D. HAUTE-YAMASKA, transmettant une invitation au Grand Bal Mercedes-Benz de la Croix-Rouge, le 10 mai 2008.
- 08-407 27-03-08 Lettre de MONSIEUR JOËL RACINE, président, GROUPE GPI, nous transmettant une offre de service professionnel relativement au schéma de couverture de risque incendie.
- 08-408 27-03-08 Courriel de MONSIEUR MARC-ANDRÉ GUERTIN, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, demandant une lettre d'appui à leur projet de recherche sur les services des écosystèmes.
- 08-409 28-03-08 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous confirmant qu'aucune réclamation n'est présentement en cours, pour fins de vérification comptable.
- 08-410 28-03-08 Lettre de MONSIEUR MICHEL BINETTE, conseiller spécial, CABINET DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 08-03-074 appuyant la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu dans son projet de centre communautaire multifonctionnel dans le cadre du programme FIMR.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-411 28-03-08 Lettre de MONSIEUR MICHEL BINETTE, conseiller spécial, CABINET DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 08-03-076 appuyant la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil dans sa demande de révision des critères d'admissibilité afin qu'elle puisse obtenir des subventions dans le cadre du programme FIMR.
- 08-412 28-03-08 Lettre de MADAME LOUISE DUQUET, secrétaire de la corporation, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous convoquant à leur assemblée générale annuelle, le 26 avril 2008.
- 08-413 31-03-08 Courriel de MONSIEUR PIERRE TREMBLAY, vice-président, TABLE CULTURELLE DE LA VALÉE DU RICHELIEU, transmettant leurs prévisions budgétaires 2008.
- 08-414 31-03-08 Courriel de MADAME JOELLE JETTÉ, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous invitant au 9<sup>e</sup> colloque annuel du Réseau des élus municipales de la Montérégie Est, le 9 mai 2008.
- 08-415 31-03-08 Lettre de MADAME MARIE-EVE DOYON, attachée politique, CABINET DE LA MINISTRE DE LA FAMILLE, accusant réception de notre résolution numéro 08-02-042 appuyant la M.R.C. des Chenaux dans sa demande d'un programme de financement pour supporter les coûts de la mise en œuvre des politiques familiales.
- 08-416 31-03-08 Courriel de MADAME SYLVIE LACOMBE, secrétaire, VILLE DE BELOEIL, confirmant la rencontre du comité de concertation pour la revitalisation du centre-ville de Beloeil, le 2 avril 2008.
- 08-417 01-04-08 Télécopie de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., nous informant de la conformité des soumissions pour les travaux sur la branche 1 du cours d'eau Petit-Lacroix.
- 08-418 01-04-08 Courriel de MONSIEUR ROMY BAZO, NATURE-ACTION QUÉBEC, transmettant une invitation à l'inauguration de l'Écomarché de solidarité régionale, le 9 avril 2008.
- 08-419 01-04-08 Courriel de MADAME BRIGITTE BROUILLET, adjointe au maire, VILLE DE LONGUEUIL, transmettant une lettre d'invitation à une rencontre des élus de la Rive-sud, le 22 avril 2008.
- 08-420 01-04-08 Courriel de MADAME CATHERINE LAURENCE-QUELLET, directrice, COGEBY, nous invitant à un Forum sur les cyanobactéries, le 10 avril 2008.
- 08-421 02-04-08 Télécopie de MADAME ANNY BIENVENUE, directrice - Mutuelles de prévention, GROUPE AST, nous informant d'un questionnaire à être retourné à la C.S.S.T. pour notre adhésion à la Mutuelle pour l'année 2009.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-422 03-04-08 Courriel de MONSIEUR FRANÇOIS GOSSELIN, directeur général, M.R.C. DES BASQUES, transmettant une résolution demandant à la Ministre des Affaires municipales et des Régions une modification à la Loi sur la fiscalité municipale afin d'instaurer un programme de limitation de la valeur imposable, pour appui du Conseil.
- 08-423 03-04-08 Courriel de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, présidente d'honneur, VILLES, RÉGIONS ET TERRITOIRES INNOVANTS, nous invitant à participer au Colloque international du CEFRIO, les 9 et 10 avril 2008.
- 08-424 03-04-08 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de notre résolution numéro 08-02-040 demandant au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'assouplir ses exigences en matière d'aménagement des dépôts de neiges usées.
- 08-425 03-04-08 Lettre de MADAME HÉLÈNE GAUTHIER, direction de l'amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION, nous transmettant une liste des nouvelles demandes relatives au programme P.A.D.
- 08-426 04-04-08 Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDOC, chargé de projet, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., nous convoquant à une réunion d'information relative au nettoyage et aux travaux d'entretien de la Branche 26 de la Rivière Amyot.
- 08-427 04-04-08 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 08-03-150 portant sur une demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour la construction d'un stade récréatif, pour appui du Conseil.
- 08-428 07-04-08 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, nous transmettant le résumé des ateliers « De l'arbre à la forêt », sous format cédérom.
- 08-429 07-04-08 Lettre de MONSIEUR ROBERT CHICOINE, vice-président, GROUPE GAUTHIER, BIANCAMANO, BOLDOC, nous informant de la cessation de la gestion des programmes d'habitation.
- 08-430 07-04-08 Lettre de MADAME NICOLE LOISELLE, directrice générale, M.R.C. DE DEUX-MONTAGNES, nous transmettant la résolution numéro 2008-024 appuyant la ville de Terrebonne dans sa demande concernant le financement des équipements métropolitains.
- 08-431 07-04-08 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 91.21.82.07, pour avis de conformité.
- 08-432 07-04-08 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 052-08 portant sur leur position favorable à la régionalisation du service de gestion des matières résiduelles au sein de la M.R.C.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-433 07-04-08 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant la résolution numéro 2008-77-T nous appuyant dans notre demande d'assouplissement des normes pour les neiges usées.
- 08-434 07-04-08 Courriel de MONSIEUR CHRISTIAN BOUCHARD, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINE, transmettant la résolution numéro -03-08 appuyant la M.R.C. des Pays-d'en-Haut dans sa demande à la F.Q.M. et à l'U.M.Q. de mettre en place un forum de discussions et d'échanges pour les associations municipales intéressées dans des projets de tri-compostage ou de mise en valeur des matières résiduelles.
- 08-435 08-04-08 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESES, assistante-greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-156-2008, 1248-158-2008 et 1248-159-2008, pour avis de conformité.
- 08-436 08-04-08 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESES, assistante-greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-157-2008, pour avis de conformité.
- 08-437 08-04-08 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHESES, assistante-greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1245-13-2008, pour avis de conformité.
- 08-438 08-04-08 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-165A, pour avis de conformité.
- 08-439 09-04-08 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SASSEVILLE, directeur, COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, nous transmettant un document, intitulé : « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011. »
- 08-440 09-04-08 Lettre de MONSIEUR MICHEL CLOUTIER, chargé de projets, BPR-INFRASTRUCTURE INC., demandant une attestation de conformité pour le remplacement du ponceau sur le cours d'eau Richer.
- 08-441 10-04-08 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général, M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant la résolution numéro 08-04-7357 demandant de reconsidérer le mode de décision prévu au règlement de fonctionnement de la CRRNT de la Montérégie Est, pour appui du Conseil.
- 08-442 10-04-08 Lettre de MONSIEUR JACQUES A. TREMBLAY, direction générale des infrastructures, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 08-03-076 portant sur la modification des critères d'admissibilité du programme FIMR, à la demande de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil, et nous informant du suivi.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-443 10-04-08 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, nous informant de la visite d'évaluateurs de l'Unesco et de leurs bons commentaires et nous remerciant pour notre collaboration.
- 08-444 10-04-08 Lettre de MADAME JOHANNE DUMONT, direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous invitant à la présentation d'une proposition de participation des municipalités locales et régionales au réseau d'information géographique gouvernemental et d'élargissement au réseau SIGAT.
- 08-445 10-04-08 Résolution numéro 2008-04-049 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU portant sur leur intérêt pour une étude de faisabilité sur la régionalisation des services de gestion des matières résiduelles au sein de la M.R.C.
- 08-446 10-04-08 Courriel de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2008-04-141 appuyant la ville de Terrebonne dans sa demande concernant le financement des équipements métropolitains.
- 08-447 11-04-08 Lettre de MONSIEUR GÉRARD MARINOVICH, président du conseil et chef de la direction, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant leur rapport annuel 2007.
- 08-448 11-04-08 Lettre de MONSIEUR MARCEL BLOUIN, président, CONSEIL MONTÉRÉGIEU DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, nous invitant à adhérer à leur organisme.
- 08-449 11-04-08 Courriel de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2008-146 relative au financement des équipements métropolitains.
- 08-450 11-04-08 Courriel de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur développement, CONPOREC, nous transmettant un communiqué de presse.
- 08-451 14-04-08 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro U-120-117, pour avis de conformité.
- 08-452 14-04-08 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef de l'exploitation, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant notre bulletin annuel 2007.
- 08-453 14-04-08 Copie d'une lettre de MONSIEUR JEAN PAQUET, inspecteur municipal, VILLE DE CARIGNAN, adressée à monsieur André Racine, citoyen, relativement à une situation de remblayage affectant la rive et le littoral du ruisseau du Trait-Carré.





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-454 14-04-08 Lettre de MONSIEUR ROBERT L'AFRICAIN, greffier, VILLE DE BOIS-DES-FILION, transmettant la résolution numéro 2008-04-142, appuyant la M.R.C. de Thérèse-de-Blainville dans sa demande de redéfinir les compétences et les pouvoirs entre la C.M.M. et les M.R.C.
- 08-455 14-04-08 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2008 du Conseil de la M.R.C.
- 08-456 14-04-08 Lettre de MONSEUR ALAIN SANSOUCY, président, CADETS DE L'AIR – ESCADRON 502, et de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant un plan de partenariat pour le financement de l'Étape finale du Tour du Grand Montréal 2008.
- 08-457 14-04-08 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 08.98 appuyant la régionalisation des services de gestion des matières résiduelles au sein de la M.R.C.
- 08-458 14-04-08 Courriel de MADAME JOCELYNE SAUVÉ, direction, AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, nous invitant à la Journée montréalaise de santé publique 2008, le 14 mai.
- 08-459 14-04-08 Télécopie de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., relativement aux coûts d'entretien de la Branche numéro 1 du cours d'eau Petit-Lacroix, suite à la résolution numéro 2008-04-133 de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.
- 08-460 15-04-08 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 322-04-2008, 323-01-2008 et 282-78-2008 pour avis de conformité.
- 08-461 15-04-08 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros 1245-12-2008, 1248-151-2007 et 1248-155-2008, pour avis de conformité.
- 08-462 15-04-08 Courriel de MADAME JEANNE BOURQUE, coordonnatrice, PROGRAMME RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT, transmettant les informations relatives au volet municipal de ce programme.
- 08-463 16-04-08 Courriel de MADAME DENISE AUGER, directrice de soutien aux municipalités et entreprises, RECYC-QUÉBEC, nous invitant à compléter une grille de calcul, disponible sur leur site internet, pour la compilation et l'analyse des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 08-464 16-04-08 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 08-04-159 appuyant le processus de déclaration de compétences relatif à la gestion des matières résiduelles par la M.R.C.
- 08-465 16-04-08 Lettre de MONSIEUR RICHARD CHARPENTIER, direction du soutien aux opérations, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, accusant réception de notre résolution numéro 08-01-014 appuyant la municipalité de Mont-Saint-Grégoire dans sa demande au M.T.Q. de rembourser les coûts relatifs aux services d'incendie locaux occasionnés lors d'interventions sur des routes sous juridiction provinciale.
- 08-466 16-04-08 Lettre de MONSIEUR YVAN LABERGE, greffier et directeur des services juridiques, VILLE DE MASCOUCHE, nous transmettant la résolution numéro 080407-33 appuyant la ville de Terrebonne dans sa demande concernant le financement des équipements métropolitains.
- 08-467 16-04-08 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 07-233 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 08-468 17-04-08 Courriel de MONSIEUR DANIEL DESNOYERS, directeur général adjoint, VILLE D'OTTERBURN PARK, demandant une intervention dans une branche du ruisseau Auclair.
- 08-469 17-04-08 Lettre de MONSIEUR MAXIME FORTIER, direction de l'amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous informant de la nouvelle conseillère en gestion, attirée à notre territoire, madame Nicole Bouchard.
- 08-470 17-04-08 Lettre de MONSIEUR PATRICK SAVARD, directeur général, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copie de leur projet de réaménagement du quai de Mont-Saint-Hilaire dans le cadre des fêtes du 400<sup>e</sup>.
- 08-471 17-04-08 Lettre de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, transmettant une opinion juridique relativement à la rémunération des élus.
- 08-472 17-04-08 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 842-9, 843-9, 847-31 et 1111, pour avis de conformité.
- 08-473 17-04-08 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéros 845-121, pour avis de conformité.
- 08-474 17-04-08 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 845-120 et 845-120-A, pour avis de conformité.
- 08-475 17-04-08 Courriel de MADAME MARTINE VALLIÈRES, directrice générale, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2008-81, de la M.R.C. d'Acton, portant sur les droits aux exploitants de carrières et sablières, pour appui du Conseil.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

**PUBLICATIONS – MARS 2008**

Carrefour - Comaq	Printemps 2008
Muni Express	No 1 - 21 février 2008
Muni Express	No 2 - 26 mars 2008
L'Aménagiste	Vol 22, no 1 Hiver 2008
Les gestionnaire d'entreprise agricole	Avril-mai 2008
Urbanité	Mars 2008
Urba	Vol. 20, no 1 Mars – Avril 2008
Gestion et technologie agricoles	Vol. 33, no 3 Mercredi 16 avril 2008

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

08-05-100

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 08-05, du chèque 14664 au chèque 14749, pour un montant total de 327 237,92 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2008 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2008 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 8. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 23 AVRIL 2008 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 23 avril 2008 du Comité des finances.

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2008 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 23 avril 2008 du Comité de sécurité incendie.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 10. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME**

10.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1245-13-2008 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

08-05-101

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1245-13-2008 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1245-13-2008, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1245-13-2008, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-04-032, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1245-13-2008 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1245-13-2008, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-165A modifiant le règlement de zonage

08-05-102

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-165A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-165A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-165A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-04-033, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-165A est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

08-05-102  
(suite)

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Jean-Guy Legendre  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Jacques Villemaire

**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro 93-02-165A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements de modification

- Règlement numéro 842-9 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

08-05-103

**ATTENDU QUE** le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

**ATTENDU QUE** la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 842-9 modifiant son règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 842-9, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

**ATTENDU QUE**, suite à l'étude du règlement numéro 842-9, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-04-034, recommande au Conseil de l'approuver;

**ATTENDU QUE** le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 842-9 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Michel Carrières  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Jean Paquette

**ET RÉSOLU QUE** le règlement numéro 842-9, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- Règlement numéro 843-9 modifiant le règlement de lotissement

08-05-104

**ATTENDU QUE** le règlement de lotissement de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

**ATTENDU QUE** la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 843-9 modifiant son règlement de lotissement;



No de résolution  
ou annotation

08-05-104  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le règlement numéro 843-9, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 843-9, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-04-035, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 843-9 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 843-9, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 847-31 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

08-05-105

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 847-31 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le règlement numéro 847-31, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 847-31, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-04-036, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 847-31 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 847-31, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

08-05-106

10.4 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlement numéro 91.21.82.07 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.21.82.07 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.82.07, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.82.07, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 08-04-037, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.82.07 est conforme au Schéma d'Aménagement Révisé et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.82.07, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11. ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2007 : AFFECTATION DES SURPLUS

08-05-107

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année financière 2007 de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, tels que déposés par monsieur Benoit Dubord vérificateur, indiquent un excédent des revenus sur les dépenses de 225 743 \$, résultant en un surplus accumulé non affecté de 329 391 \$ au 31 décembre 2007;

ATTENDU QU'un montant de 120 000 \$ a été prévu, comme affectation du surplus au budget 2008 lors du dépôt des prévisions budgétaires 2008 en novembre 2007;

ATTENDU QU'à la suite de la production des états financiers 2007, ce montant doit être révisé compte tenu des déboursés réalisés dans le cadre du pacte rural et que des dépenses additionnelles au budget 2008 doivent être comblées

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry



No de résolution  
ou annotation

08-05-107  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU D'affecter un montant de 185 578 \$, provenant du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2007, aux dépenses suivantes en 2008 :

- immobilisations : améliorations au siège social	65 000 \$
- services externes – Pacte rural 1 <sup>ère</sup> génération	15 578
- archiviste pour la M.R.C. (6 mois)	18 000
- bulletin régional	30 000
- révision du Schéma d'Aménagement	30 000
- activités d'investissement (matériel informatique)	6 000
- entretien équipement informatique	8 500
- aide financière (Table culturelle)	2 500
- conciergerie	5 000
- salaires administration (remplacement vacances - secrétariat)	5 000
	<hr/>
	185 578 \$

laissant un surplus accumulé non affecté de 143 813 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 12. AGENCE DE LIVRAISON DE LA S.H.Q. : ADJUDICATION DU CONTRAT**

08-05-108

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a convenu d'une entente avec la Société d'habitation du Québec, ci-après la S.H.Q., en ce qui concerne la livraison du programme d'aide à l'habitation P.A.D.;

ATTENDU QUE pour procéder à la livraison du programme d'aide, la M.R.C. doit avoir recours à des ressources externes professionnelles;

ATTENDU QUE pour ce faire, la M.R.C. a invité plusieurs agences de livraison à soumissionner;

ATTENDU QUE la commission, formée par le Conseil, a procédé à l'évaluation des soumissions selon la grille d'évaluation également adoptée par le Conseil, le tout selon les règles d'adjudication des contrats fixés par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la firme DGFP a obtenu le meilleur pointage suite au processus d'évaluation;

ATTENDU QUE la soumission de la firme DGFP propose aussi, en option, la livraison des autres programmes d'aide de la S.H.Q. selon des conditions avantageuses pour la M.R.C. et les municipalités locales

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu retienne les services de la firme DGFP pour la livraison du programme P.A.D. et de tous les programmes d'aide à l'habitation de la S.H.Q. auxquels la M.R.C. adhérera, le tout selon les conditions présentées à la soumission de la firme en date du 18 avril 2008.

QUE le Conseil de la M.R.C. autorise son directeur général et le préfet, si nécessaire, à conclure les ententes requises à la réactivation des programmes d'aide de la S.H.Q. qui avaient été suspendus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 13. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU SOUS-SOL : ADJUDICATION  
DU CONTRAT**

08-05-109

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est a signifié à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu qu'elle avait besoin de superficies additionnelles au sein du siège social de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est s'est engagée à défrayer la totalité des coûts d'aménagement des nouveaux locaux au sous-sol du siège social en guise de loyer pour la période qui correspond au restant du bail présentement en cours pour la CRÉ;

ATTENDU QUE les coûts anticipés pour les travaux d'aménagement étaient inférieurs à 25 000,00 \$;

ATTENDU QUE la compagnie Les constructions S.G.M. inc. a déposé une soumission conforme au cahier des charges, au montant de 21 559,13 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le Comité des finances a analysé la soumission de la compagnie Les constructions S.G.M. inc. et recommande au Conseil d'accorder le contrat

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le contrat d'aménagement d'espaces à bureaux au sous-sol du siège social de la M.R.C. soit et est accordé à la compagnie Les constructions S.G.M. inc., le tout en conformité aux dispositions du cahier des charges préparé par la M.R.C. et à la soumission déposée par la compagnie, au montant de 21 559,13 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 14. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE :  
ADOPTION DU SECOND PROJET**

08-05-110

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a l'obligation d'élaborer un Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, selon l'avis du Ministre de la Sécurité publique du 24 janvier 2002;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu un protocole d'entente avec le Ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un tel schéma, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'article 14 de la susdite loi prévoit que la M.R.C. doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

ATTENDU QUE le Comité de sécurité incendie, mis en place par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, recommande au Conseil de la M.R.C. un scénario quant à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques conforme aux dispositions de l'article 14 de la loi;



No de résolution  
ou annotation

08-05-110  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE l'article 16 de la loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au Schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE l'article 47 de la loi prévoit une exonération aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre, qui sera intégré au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des Orientations ministérielles abordées dans le Schéma, conformément à l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adopte le second projet de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante, en vue d'une approbation par le Ministre de la Sécurité publique du Québec.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adopte son plan de mise en œuvre intégré au second projet de Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie pour la mise en œuvre sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. PARTICIPATION AUX FÊTES DU 400<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE  
CHAMPLAIN

08-05-111

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est a approuvé unanimement le Plan d'affaires des Fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire du passage de Champlain sur le Richelieu, le 12 juin 2007;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est en accord avec le concept des Fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire du passage de Champlain sur le Richelieu, tel que présenté le 14 avril 2008 par la Corporation Richelieu-Champlain 2009;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est en accord avec la proposition de financement de la Corporation Richelieu-Champlain 2009, basée sur un partage des dépenses de 1/3 fédéral, 1/3 provincial et 1/3 régional

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à investir jusqu'à concurrence de 380 000 \$ dans le projet des Fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire du passage de Champlain sur le Richelieu, le tout conditionnel à la participation financière de 2 000 000 \$ du gouvernement fédéral, de 2 000 000 \$ du gouvernement provincial et d'un engagement formel de participation des municipalités locales concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 16. RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE  
CONTRÔLE INTÉRIMAIRE AGRICOLE : AVIS DE MOTION

08-05-112

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR RAYMOND BILLETTE, À L'EFFET QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, IL SERA SOUMIS, POUR ADOPTION, UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE AGRICOLE EN VUE D'Y ÉTABLIR DES MESURES DE CONTINGEMENT RELATIVES À L'IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ÉLEVAGE PORCIN DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS DE LA M.R.C.

POINT 17. RÉVISION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ  
CONSULTATIF AGRICOLE

08-05-113

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que la M.R.C. doit maintenir un Comité consultatif agricole, ci-après le C.C.A.;

ATTENDU QUE le mandat obligatoire du C.C.A. était de formuler des avis adressés au Conseil en ce qui concerne la conformité des règlements de modification aux règlements d'urbanisme des municipalités locales aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE ce mandat obligatoire était applicable jusqu'à ce que le Schéma d'Aménagement Révisé entre en vigueur, suite à son approbation par la Ministre des Affaires municipales et des Régions, au mois de février 2007;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le mandat du C.C.A. doit être revu pour maintenir sa pertinence et aussi, puisque le Conseil souhaite maintenir cette structure au sein de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate le président du Comité consultatif agricole, de concert avec le personnel de la M.R.C., à préparer et à lui soumettre des propositions relatives aux changements qui pourraient être apportés au mandat du Comité consultatif agricole ainsi qu'à ses règles de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. COURS D'EAU

18.1 Cours d'eau Petit Lacroix branche 1

- Octroi du contrat à Drainage Richelieu inc.

08-05-114

ATTENDU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc., dûment mandatée par le Conseil de la M.R.C. pour la réalisation des plans et devis, a procédé à des demandes de soumissions par appel d'offres sur invitation, puis de gré à gré;

ATTENDU QUE trois (3) firmes ont déposé une soumission, à savoir :

- Les constructions M. Morin inc.
- Drainage Richelieu inc.
- Béton Laurier inc;



No de résolution  
ou annotation

08-05-114  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc., qui a procédé à l'analyse, recommande de retenir la soumission de la compagnie Drainage Richelieu inc. puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoît DeGagné  
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU DE retenir les services de la compagnie Drainage Richelieu inc. pour la réalisation des travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Petit Lacroix, tel que décrit dans son offre de service du 27 mars 2008, au montant de 22 523,65 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Nomination du surveillant des travaux

08-05-115

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. a retenu les services de l'entreprise Drainage Richelieu inc. pour réaliser les travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Petit Lacroix;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un surveillant pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc. a procédé à la réalisation des plans et devis, de même qu'à l'analyse des soumissions

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Lemaire

ET RÉSOLU DE retenir les services de la firme B.M.I. experts-conseils inc., à titre de surveillant des travaux, pour la réalisation des travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Petit Lacroix, selon les conditions établies dans l'offre de service du 9 décembre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Approbation de facture

08-05-116

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 07-06-154 adoptée le 14 juin 2007, le Conseil de la M.R.C. mandatait la firme B.M.I experts-conseils inc., conformément à son offre de service, afin que soient amorcées les démarches visant l'entretien de la branche 1 du cours d'eau Petit Lacroix;

ATTENDU QU'une partie des travaux a été réalisée à ce jour par B.M.I. experts-conseils inc., conformément à son offre de service

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU D'approuver le paiement de la facture numéro 2008-055 de B.M.I. experts-conseils inc., au montant de 6 958,23 \$, taxes en sus, à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100% des coûts attribuables à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

08-05-117

16.2 Cours d'eau Auclair : demande d'entretien

ATTENDU QU'une demande d'intervention dans le cours d'eau Auclair a été formulée par la ville d'Otterburn Park;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection de la coordonnatrice aux cours d'eau confirme le besoin d'entretien d'une section du cours d'eau Auclair;

ATTENDU QUE le bassin versant du cours d'eau Auclair est situé en totalité sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et que, par conséquent, le cours d'eau se trouve sous la juridiction de la M.R.C.;

ATTENDU les pouvoirs et les obligations découlant de l'application du Code municipal et de la Loi sur les compétences municipales

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU DE nommer la firme B.M.I. experts-conseils inc., à titre de consultant pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien du cours d'eau Auclair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-05-118

16.3 Adoption d'un règlement concernant l'adhésion de la M.R.C. à la cour municipale de la ville de Beloeil

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu désire se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) afin de soumettre son territoire à la compétence de la cour municipale de la ville de Beloeil par la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Beloeil;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 08-03-073 adoptée le 6 mars 2008, le Conseil approuvait l'adhésion de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à la cour municipale de Beloeil;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 3 avril 2008

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adopte le règlement numéro 42-08, relatif à l'adhésion de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à la cour municipale de la ville de Beloeil, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 19. AGENT CULTUREL**

08-05-119

ATTENDU QUE la Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu a complété de nombreuses démarches, dont l'élaboration de la Politique culturelle, pour le soin de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE la Table culturelle a indiqué au Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu qu'elle n'était plus en mesure de répondre aux attentes de la M.R.C. compte tenu de ses moyens et de ses effectifs limités;

ATTENDU QUE la Table culturelle a indiqué au Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu qu'elle est d'avis qu'il est temps que le mandat qui lui a été confié jusqu'à ce jour par la M.R.C. doit dorénavant être pris en charge plus directement par la M.R.C.;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Table culturelle suggère à la M.R.C. de créer un poste d'agent de développement culturel

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu procède à la création d'un poste d'agent de développement culturel à être mis en fonction à compter de l'année 2009.

QUE les démarches relatives à l'aide financière gouvernementale pour la création d'un tel poste au sein de la M.R.C. soient amorcées de concert avec la Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 20. DEMANDES D'APPUI**

08-05-120

20.1 M.R.C. des Maskoutains : barrages appartenant au gouvernement provincial

ATTENDU la lettre datée du 7 février 2008, telle que transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU QUE cette lettre vise deux (2) barrages publics situés, dans ce cas-ci, sur le territoire de la ville de Saint-Pie dans la M.R.C. des Maskoutains;

ATTENDU QU'en vertu de cette lettre, il apparaît clairement que le ministère veut se désengager de la gestion de certains barrages lui appartenant;

ATTENDU QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec, par l'entremise de son ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, transfère ainsi sa responsabilité aux municipalités, qu'il s'agisse d'une municipalité régionale de comté ou d'une municipalité locale

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire**



No de résolution  
ou annulation

08-05-120  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. des Maskoutains dans ses démarches visant à indiquer clairement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sa position à l'effet qu'elle n'entend assumer aucune responsabilité à l'égard des barrages appartenant au gouvernement du Québec, notamment ceux situés sur le territoire de la ville de Saint-Pie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2 M.R.C. de Maria-Chapdelaine : forum de discussion sur les matières résiduelles

08-05-121

ATTENDU l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 obligeant les municipalités à mettre en valeur annuellement au moins 65% des matières résiduelles qui peuvent être valorisées;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a été informée qu'aux fins d'atteindre pareil objectif, les M.R.C. du Domaine-du-Roy, de Lac-St-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine se sont associées dans une démarche commune visant la mise en œuvre de plusieurs actions dans le cadre du P.G.M.R.;

ATTENDU QUE la M.R.C. des Pays-d'en-Haut interpelle les M.R.C. du Québec relativement au sujet en titre et qu'elle invoque les motifs suivants, lesquels préoccupent également les élus(es) de la M.R.C. de Maria-Chapdelaine, à savoir :

- qu'ailleurs au Québec, plusieurs autres projets ont vu le jour suite à des regroupements de M.R.C. ou encore de régies intermunicipales et pareils projets prévoient bien souvent des investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars;
- que semblables démarches génèrent généralement de coûteuses études économiques et techniques réalisées par des firmes professionnelles qui, la plupart du temps, sont des copies conformes à celles déjà existantes;
- qu'il y aurait avantage à mettre sur pied un forum de discussions et d'échanges pouvant réunir toutes les M.R.C., les régies et les municipalités engagées ou intéressées par de telles démarches

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Maria-Chapdelaine dans le but de demander aux associations municipales (F.Q.M., U.M.Q.) de mettre sur pied un forum de discussions et d'échanges pouvant réunir toutes les M.R.C., les régies intermunicipales et les municipalités actuellement engagées et/ou intéressées dans des projets de tri-compostage ou autres projets de mise en valeur des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

20.3 M.R.C. de Rouville : Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la Montérégie Est

08-05-122

ATTENDU QU'une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (C.R.R.N.T.) de la Montérégie Est a été formée par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est avec pour mandat, notamment, d'élaborer un plan régional de développement intégré des ressources du territoire, lequel plan définira les orientations, les objectifs et les priorités relatifs au développement et à la mise en valeur des ressources naturelles du territoire;

ATTENDU QUE, dans le cadre législatif actuel, ce plan, en plus de viser le milieu forestier, doit porter sur la création de territoires fauniques structurés, l'identification d'objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats, la planification de la localisation des aménagements récréatifs linéaires et la détermination des secteurs potentiels pour le captage d'eau;

ATTENDU QUE le plan peut également porter sur le développement de l'énergie éolienne et la détermination et la sélection de sites potentiels pour des petites centrales hydroélectriques;

ATTENDU QUE le règlement de fonctionnement de la C.R.R.N.T. de la Montérégie Est prévoit une pondération des votes accordant 11 voix pour autant de représentants territoriaux des M.R.C., 11 voix pour les trois (3) représentants des propriétaires agroforestiers et 11 voix pour les neuf (9) représentants sectoriels, dont 2 voix pour le sous-collège « forêt »;

ATTENDU QUE l'adoption par la C.R.R.N.T. de la Montérégie Est d'une résolution requiert au minimum les deux tiers des voix des commissaires présents et qui ont voté pour la proposition;

ATTENDU QUE le poids décisionnel accordé au milieu forêt et agroforestier au sein de la C.R.R.N.T. est trop élevé eu égard aux différentes ressources (domaines d'intervention) visées par le plan et compte tenu de la pondération des votes et de la majorité nécessaire pour l'adoption d'une résolution

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Rouville afin que leur conseil demande à la CRÉ Montérégie Est de reconsidérer le mode de décision prévu au règlement de fonctionnement de la C.R.R.N.T. de la Montérégie Est et, à cet effet, suggère de retenir un mode de décision accordant une voix pour chaque commissaire et de fixer à 50% des voix plus une la majorité nécessaire à l'adoption d'une résolution de la Commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4 M.R.C. des Basques : limitation à la valeur imposable

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.





No de résolution  
ou annulation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

20.5 M.R.C. d'Acton : imposition des droits aux exploitants de carrières et de  
sablères

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

**POINT 21. DIVERS**

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

**POINT 22. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE**

Monsieur Ferdinand Berner, résidant de la ville de Mont-Saint-Hilaire, demande  
aux membres du Conseil s'ils ont déjà évalué la possibilité de questionner le fait,  
auprès du gouvernement du Québec, que le remboursement des taxes de vente  
payées au fédéral n'entraîne pas systématiquement un remboursement de la  
partie de la taxe provinciale qui est imposé sur le montant de la taxe fédérale.

Monsieur Normand Dieumegarde, résidant de la ville de Saint-Basile-le-Grand,  
demande au Conseil quelles sont les affectations du surplus de l'année 2007 et  
aussi, comment s'expliquent les hausses de la masse salariale pour l'année  
2008.

Suite à ces représentations, il n'y a pas d'autres interventions de l'assistance.

**POINT 23. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

08-05-123

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

**ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour  
ayant été épuisés.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 20 heures 35.

Bernard Roy  
secrétaire-trésorier

Gilles Plante  
préfet



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

